



# RÉFORME DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

## PRÉPAREZ VOTRE POLITIQUE DE FORMATION ET VOTRE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2020

La loi du 5 septembre 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* est entrée dans sa phase opérationnelle : les nouveaux OPCO sont agréés, France compétences a débuté son action régulatrice, la quasi-totalité des textes sont sortis, les nouveaux dispositifs sont entrés en vigueur. Toutefois, des nouveautés n'entreront en vigueur qu'en 2020 : gestion du CPF par la Caisse des dépôts, ouverture totale du marché de l'apprentissage, nouvelle contribution unique au financement de la formation professionnelle et de l'alternance.

Dans ce contexte, 2020 sera la première année de véritable mise en œuvre du plan de développement des compétences dans le nouvel environnement et avec l'intégralité des nouveaux dispositifs.

Cette formation, spécialement conçue pour les adhérents de la FEHAP, vous permet de vous préparer à mettre en place votre plan de développement des compétences et plus largement votre politique de formation pour l'année 2020.

### OBJECTIFS

- Définir sa politique de formation dans le nouvel environnement
- Maîtriser l'intégralité des nouveaux dispositifs et financements
- Mettre en place le plan de développement des compétences
- Optimiser ses pratiques de formation en tirant parti des opportunités de la réforme

### CONTENU

#### De 2019 à 2020, quels changements, quel environnement pour la définition et la mise en œuvre de la politique de formation

#### Le point sur les négociations de branche sur la formation

#### Les nouvelles obligations des entreprises

Les obligations sociales et leur sanction

Les obligations financières

Les nouveaux opérateurs de compétences (OPCO) : l'OPCO Santé, organisation, moyens, interventions

Les nouveaux dispositifs et le financement de la formation

La contribution conventionnelle

#### Du plan de formation au plan de développement des compétences (Ateliers)

Tirer profit de la nouvelle définition de l'action de formation

Utiliser la formation en situation de travail et la formation à distance

Élaborer et mettre en œuvre le plan de développement des compétences

#### La professionnalisation en alternance

Les salariés concernés

Les parcours de formation envisageables

Le financement par l'opérateur de compétences

#### Utiliser le Compte Personnel de Formation (CPF) dans les établissements

Le CPF et le CPF de transition

L'impact de la gestion du CPF par la CDC en 2020 : au niveau des financements, au niveau des modalités d'utilisation du dispositif

L'impact de la gestion du CPF de transition par les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR)

Les politiques possibles en matière de CPF

La négociation d'un accord sur le CPF : modalités et intérêts

#### Recruter en alternance

La réforme profonde de l'apprentissage

Les changements et opportunités pour les adhérents de la FEHAP

La politique d'alternance

#### Les changements de l'environnement de la formation

La certification qualité pour les organismes de formation



27 et 28 août 2019



La Saline les Bains



632 €  
par personne



2 jours

01 53 98 95 03 – [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)

#### Prérequis

Bon niveau de connaissance de la réglementation actuelle

### PUBLICS

- Directeurs et adjoints
- DRH / RRH
- Responsables ou chargés de formation

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

#### Pédagogie interactive alternant :

- exposé et analyses
- illustrations et cas pratiques
- échanges, questions

### INTERVENANTS

- Jean-Pierre WILLEMS, Consultant en ressources humaines